

DOSSIER DE PRESSE

# CONSEIL MÉTROPOLITAIN

25 FÉVRIER 2022

LES GRANDES DÉLIBÉRATIONS



**MÉTROPOLE**  
EUROPÉENNE DE LILLE



# SOMMAIRE

## LES GRANDES DÉLIBÉRATIONS

6	ADOPTION DU BUDGET 2022
8	HYLÉOS : L'ÉNERGIE DE DEMAIN
10	BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE MÉTROPOLITAINE : RENFORCER L'ACCÈS À LA CULTURE
12	MODERNISATION DU CENTRE DE TRI D'HALLUIN

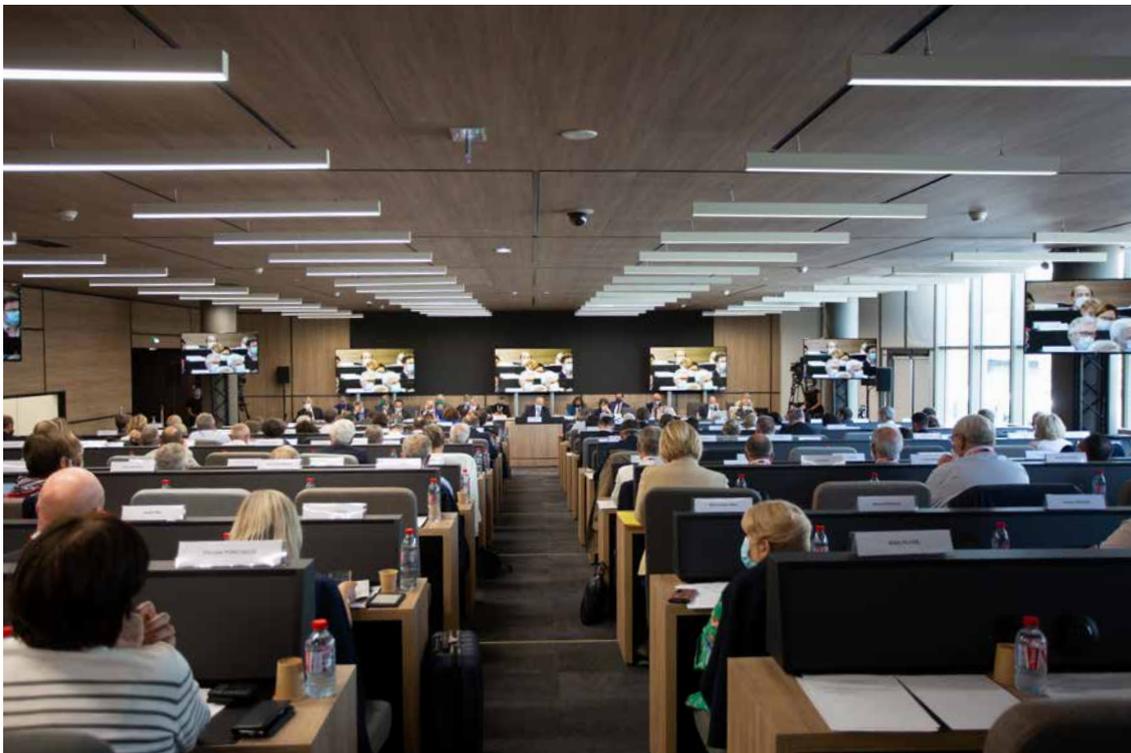


Conseil du 25 février 2022

---

# **LES GRANDES DÉLIBÉRATIONS**

## ADOPTION DU BUDGET 2022



**La Métropole Européenne de Lille a approuvé un budget d'1 940 M€ pour l'exercice 2022. Celui-ci est caractérisé par un endettement maîtrisé, une augmentation de l'épargne nette et un haut niveau d'investissement. Par ailleurs et conformément aux engagements pris par le Président Damien Castelain, ce budget est marqué par une stabilité des taux de fiscalité. A noter également, 1 515 M€ sont directement affectés aux politiques métropolitaines ou reversés au territoire.**

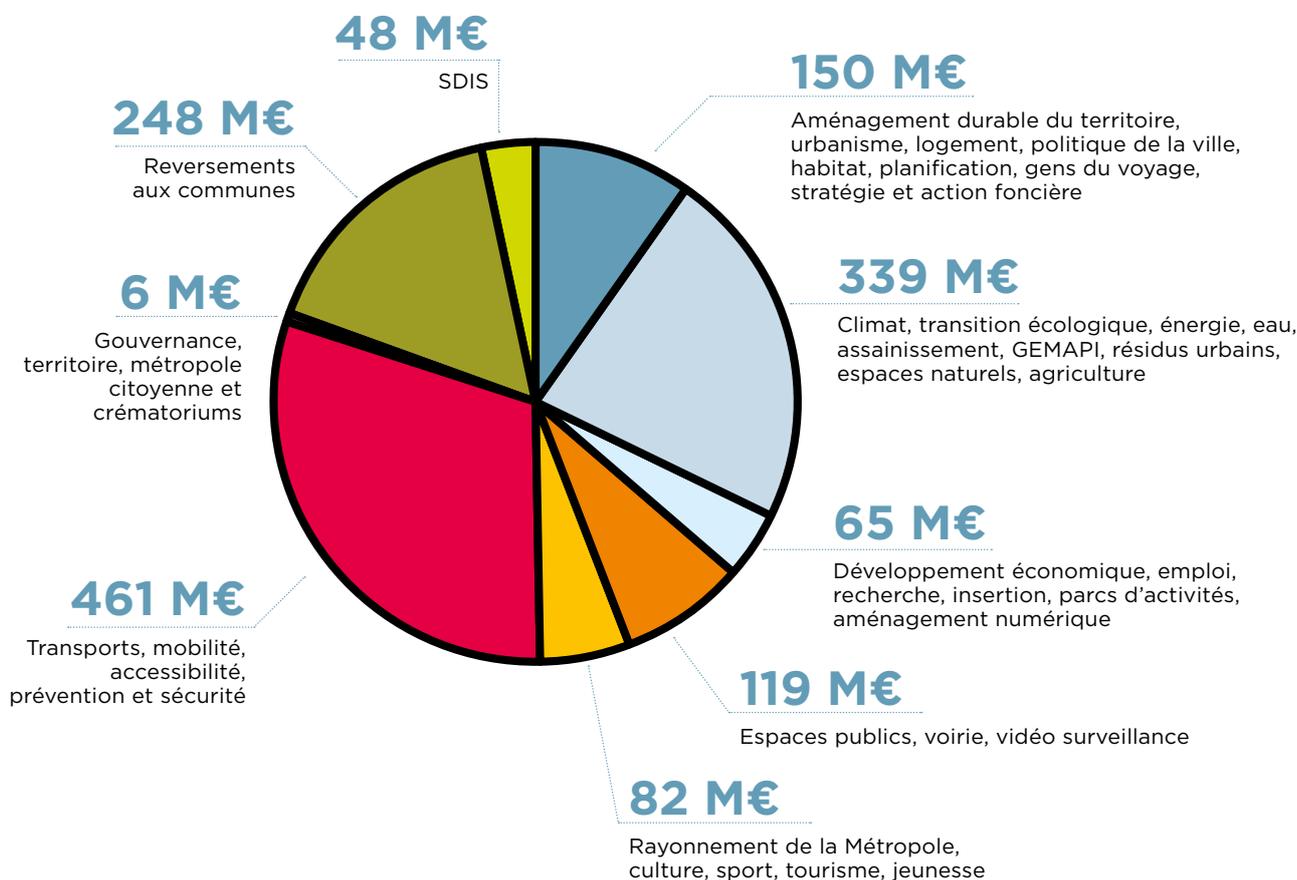
Par ailleurs, les recettes de gestion sont en progression, avec une hausse de 51 M€ par rapport à l'exercice précédent, bien qu'encore impactées par le contexte de crise sanitaire. Conjuguées à la stabilité relative des dépenses de gestion, en hausse de 2 M€, cela

améliore sensiblement l'épargne brute de la MEL qui s'établit ainsi à 322 M€, en progression de 56 M€.

Le niveau d'investissement, représentant 604 M€, est lui aussi en augmentation de 33 M€ par rapport à l'année 2021.

**PRIORITÉ AU BIEN-VIVRE ET À L'ENVIRONNEMENT**

**LES 1 515 M€ DIRECTEMENT AFFECTÉS AUX POLITIQUES MÉTROPOLITAINES OU REVERSÉS AU TERRITOIRE SE DÉCOMPOSENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE :**



Il s'agit donc d'un budget au service des besoins de l'ensemble des acteurs du territoire : habitants, usagers des services publics, entreprises. Il s'inscrit résolument vers l'avenir en répondant aux grands enjeux sociétaux actuels en termes **de transition énergétique, de mobilité ou encore d'aménagement du territoire. Ces axes figurent parmi les évolutions les plus notables du budget :**

- la politique climat, transition écologique et énergie est ainsi dotée d'un budget de 13,9 M€ en hausse de 16%. Cette enveloppe budgétaire comprend notamment le développement des réseaux d'énergie pour 10,1 M€ soit 19 % de plus qu'en 2021. Les actions en faveur du développement durable et en soutien du plan climat représentent quant à elles 1,8 M€, en augmentation de 63 % par rapport à l'exercice précédent ;

- les dépenses voiries et qualité des espaces publics représentent un budget de 118,6 M€, en hausse de 6,3 % ;
- la politique logement et habitat dispose de 75,9 M€ soit 15 % de plus que l'année précédente et comprend notamment les aides à la rénovation du parc existant ;
- le budget 2022 témoigne par ailleurs de la réalisation de nombreux engagements du mandat en matière de mobilité et transports. Un effort particulier est fait pour l'aménagement des pistes cyclables qui représente 15 M€, en hausse de 86 %, et pour l'aménagement des voies vertes avec 6,6 M€ consacrés soit une augmentation de 14 %.

# HYLÉOS : L'ÉNERGIE DE DEMAIN

LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE CRÉE HYLÉOS, UNE SOCIÉTÉ  
CONJOINTE AVEC SON PARTENAIRE ENGIE, POUR PRODUIRE ET DISTRIBUER  
DE L'HYDROGÈNE RENOUVELABLE

**Demain, l'hydrogène s'imposera partout comme le carburant du quotidien. Dans une trajectoire de transition énergétique, la production d'hydrogène est un levier majeur pour l'attractivité du territoire et le développement durable. La MEL souhaite ainsi exploiter l'électricité produite à partir des déchets au Centre de Valorisation Énergétique (CVE) d'Halluin pour produire de l'hydrogène renouvelable et local. Il alimentera notamment 42 bus et 5 bennes à ordures ménagères circulant sur le territoire métropolitain avant de se déployer plus largement.**

Ce projet veut faire de la MEL le territoire fer de lance de cette énergie d'avenir. Il consiste à mettre en œuvre une station de production et de distribution d'hydrogène renouvelable qui sera située sur les communes de Sequedin et de Lomme. Il sera à proximité immédiate du dépôt bus et de l'annexe de collecte des bennes à ordures ménagères où seront affectés les véhicules à hydrogène.

L'investissement prévisionnel nécessaire à cette infrastructure est de 12,5 M€ TTC. Dans le cadre de l'appel à projet mené par l'ADEME<sup>1</sup>, une aide à l'investissement a été sollicitée. La Banque des Territoires est par ailleurs un partenaire très engagé.

Le projet inclut également l'achat par la MEL de 42 bus et cinq bennes hydrogène dont les mises en circulation seront échelonnées progressivement jusqu'à deux ans après la mise en service de la station.

## UN PROJET POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET RENFORCER LA SOUVERAINETÉ TERRITORIALE ET NATIONALE

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de l'ambition du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) métropolitain adopté en février 2021 visant à accélérer la transition énergétique pour une Métropole neutre en

carbone d'ici 2050, et plus particulièrement l'action « Soutenir la production et la consommation d'énergies renouvelables ou de récupération » et de l'action « Achat de bus zéro émission » pour le parc métropolitain.

Sur le territoire métropolitain, les 450 bus dont la MEL est propriétaire disposent déjà d'une motorisation au gaz naturel renouvelable et présentent des performances indéniables en matière d'exploitation, d'impacts sur la qualité de l'air et de gaz à effet de serre. La MEL est de fait, la seule collectivité à disposer d'un tel parc 100 % décarbonné.

Il s'agit désormais de diversifier ce parc en cohérence avec :

- **une réorientation stratégique de l'Etat en faveur des vecteurs électriques ;**
- **l'opportunité de développer une offre industrielle française et européenne :** le développement d'une filière hydrogène plus locale est un objectif prépondérant de cet AAP et du plan de relance ;
- **un renforcement de l'autonomie énergétique du territoire :** si la production du Centre de Valorisation Organique (CVO) couvre une partie des besoins de la flotte de bus de la MEL, le développement d'un service hydrogène renforcera l'autonomie énergétique de la flotte de bus.

<sup>1</sup> L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) a lancé un Appel à Projets (AAP) de 275 millions d'euros pour la création d'écosystèmes territoriaux afin de soutenir l'investissement dans le domaine de l'hydrogène bas carbone. Celui-ci s'inscrit dans la stratégie nationale de développement définie par l'État en septembre 2020.



# BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE MÉTROPOLITAINE POUR RENFORCER L'ACCÈS À LA CULTURE

LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE ACCOMPAGNE LES COMMUNES DANS LA TRANSITION  
NUMÉRIQUE AVEC LA CRÉATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE MÉTROPOLITAINE



**Avec 125 bibliothèques municipales ou associatives sur son territoire, la Métropole Européenne de Lille fait la part belle au livre et à la lecture. C'est le résultat d'une politique forte pour le développement d'équipements culturels de proximité. Pour renforcer son action la MEL crée la Bibliothèque Numérique Métropolitaine.**

Pour asseoir sa politique volontariste et engagée, la MEL a adopté en décembre 2020 un plan de développement de la lecture et des bibliothèques pour la période 2020-2026. Celui-ci repose sur trois axes qui consistent à dynamiser le réseau de bibliothèques, promouvoir la lecture et le livre et accompagner la transition numérique. La Bibliothèque Numérique Métropolitaine voit le jour alors que le Président de la République a fait de la lecture une grande cause nationale 2021-2022.

Avec le développement de la Bibliothèque Numérique Métropolitaine, la MEL engage ainsi un projet de développement avec les communes, qui sera mis en œuvre progressivement grâce à quatre outils collaboratifs :

- **un logiciel métier métropolitain** permettant une gestion coordonnée, simplifiée et moins coûteuse pour les communes. Ce logiciel facilitera également les mises en réseau des bibliothèques municipales volontaires et pourra remplacer les logiciels obsolètes afin d'accéder plus facilement aux services communs et de diminuer le nombre de systèmes informatiques de gestion des bibliothèques sur le territoire ;
- **un portail commun**, véritable porte d'entrée de tous les nouveaux services pour les métropolitains comme les professionnels des bibliothèques ;
- **un accès à des ressources en ligne accessibles à l'ensemble des métropolitains inscrits en bibliothèques** (associatives ou municipales) telles que la presse, l'autoformation, la vidéo à la demande, les livres numériques ou les documents patrimoniaux déjà numérisés du territoire sur le portail « à suivre... » ;
- **un accompagnement des équipes des bibliothèques municipales** grâce à des actions

d'acculturation numérique, des outils de médiation numérique et un plan de communication. Cela permettra à chaque agent d'assister au mieux les usagers des bibliothèques dans la découverte et l'appropriation des ressources en ligne, des nouveaux services, du portail, du logiciel, et plus largement de se sentir plus à l'aise avec les outils numériques.

#### **UNE BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE MÉTROPOLITAINE POUR RÉPONDRE À TROIS OBJECTIFS :**

- **développer la coopération entre les communes et la MEL** pour élaborer une stratégie numérique concertée en bibliothèque au service des métropolitains ;
- **démocratiser et élargir l'accès à la culture** à l'échelle métropolitaine ;
- **enrichir les compétences numériques des professionnels** en vue d'un meilleur accompagnement des usagers aux pratiques numériques dans les bibliothèques municipales du territoire.

Pour mener à bien ce projet, la Métropole Européenne de Lille sollicite l'octroi du label BNR (Bibliothèque Numérique de Référence), lancé par le Ministère de la Culture en mars 2010. **Le plan de financement prévisionnel du projet s'élève à 2 M€ pour les quatre premières années.** Un soutien financier de l'État, dans le cadre de la labélisation BNR est attendu.

Les communes intéressées seront invitées à se manifester auprès de la MEL en répondant à un appel à manifestation d'intérêt annuel. Les communes devront alors s'engager avec la MEL et adhérer au dispositif jusqu'en 2025 minimum.

# MODERNISATION CENTRE DE TRI HALLUIN

LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE ENGAGE  
LA MODERNISATION DU CENTRE DE TRI D'HALLUIN

**Le Schéma Directeur des Déchets Ménagers et Assimilés (SDDMA) adopté en avril 2021 fera de la MEL un territoire efficace dans la gestion des déchets avec un large panel d'actions. Parmi celles-ci, la loi impose l'extension des consignes de tri à plus de déchets plastiques : barquettes, films plastiques ou encore les pots de yaourt. En application de cette ambition, les élus du Conseil métropolitain actent la modernisation du centre de tri d'Halluin pour un budget prévisionnel de 40 millions d'euros.**

Cette nouvelle étape s'inscrit en application de la loi anti gaspillage pour une économie circulaire, dite AGEC, visant à trier tous les plastiques séparément à l'horizon 2022.

Les centres de tri de la MEL doivent pouvoir séparer de nouvelles résines plastiques et permettre d'étendre le geste de tri des métropolitaines et des métropolitains aux pots de yaourts, aux films et aux barquettes.

## MODERNISATION ET ADAPTATION DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS DE TRI

---

Les travaux du centre d'Halluin se feront entre 2024 et 2025, après ceux du centre de Lille-Loos programmés cette année et en 2023

pour environ 20 M€. Le centre d'Halluin sera reconstruit à neuf avec un nouveau processus de tri au service de l'environnement.

À noter que les chantiers des deux centres se feront successivement afin que le tri puisse continuer à se faire sur le territoire. La MEL gardera la capacité de traiter ces déchets recyclable tout en modernisant considérablement ses outils. Le site en travaux servira de centre de transferts pour éviter d'accroître le nombre de camions sur les routes.



Agathe Lavalée  
Attachée de presse  
alavalee@lillemetropole.fr  
+33 (0)6 30 46 40 17

Clémence Tesson  
Attachée de presse  
ctesson@lillemetropole.fr  
+33 (0)6 30 46 23 35



2, boulevard des Cités Unies - CS 70043  
59040 Lille Cedex  
Tél: +33(0)3 20 21 22 23  
lillemetropole.fr